

Les Infos Municipales

L'actualité et les dernières nouvelles de la commune.



Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.saint-abraham.fr

Facebook Commune de Saint Abraham - Application Panneau Pocket

Instagram communedesaintabraham – Chaîne YouTube Commune de Saint Abraham



Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi : 9h00-12h30/13h30-17h00
Mardi : 9h00-12h30
Mercredi : 9h00-12h30/13h30-17h30
Jeudi : fermé
Vendredi : 9h00-12h30/13h30-16h30
Samedi : fermé

PRENEZ DATE !!



► **Dimanche 15 mars 2026 : Premier tour des élections municipales, bureau de vote ouvert de 08h à 18h**

► **Lundi 16 et mardi 17 mars 2026 : Stand d'information sur la fibre, de 10h30 à 17h30, parking en face du bar Le Charleston**

► **Dimanche 22 mars 2026 : Second tour des élections municipales (s'il y a lieu d'y recourir), bureau de vote ouvert de 08h à 18h**

Recensement citoyen

Obligatoire pour les garçons et les filles dans les 3 mois suivant l'anniversaire de leurs 16 ans.

Se présenter à la mairie avec pièce d'identité, livret de famille et justificatif de domicile.

VIE MUNICIPALE

ÉLECTIONS MUNICIPALES : NOUVELLES MODALITÉS DE SCRUTIN



Désormais, le mode de scrutin évolue dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Ce qui change aux prochaines élections municipales qui se dérouleront les **15 et 22 mars 2026** :

-Scrutin de liste : vous voterez désormais pour une liste complète de candidats et non pour des candidats individuels,

-Parité obligatoire : Chaque liste devra comporter autant de femmes que d'hommes, en alternance,

-Fin du panachage : il ne sera plus possible de rayer ou d'ajouter des noms sur le bulletin de vote. Tout bulletin modifié sera considéré comme nul.

Pourquoi ce changement ? **Ce nouveau mode de scrutin vise à garantir une meilleure représentation des femmes et des hommes au sein des conseils municipaux.** L'objectif est de favoriser la parité et renforcer la cohésion des conseils municipaux.

Jusqu'ici, les petites communes élaient leurs conseillers au scrutin majoritaire plurinominal, avec panachage possible. Ce système ne permettait pas d'assurer la parité entre les femmes et les hommes.

INONDATIONS : PROCÉDURE CATASTROPHE NATURELLE

Vous avez subi des dommages liés aux inondations de janvier et février 2026 ? La marche à suivre pour faire valoir vos droits et bénéficier d'une prise en charge est la suivante :

-déclarer le dommage à votre assurance vous devez transmettre une déclaration de sinistre, conformément aux modalités prévues dans votre contrat d'assurance. Cette déclaration est une étape obligatoire pour pouvoir prétendre à une indemnisation. Votre assureur vous indiquera la marche à suivre et les pièces à fournir.

-informer la mairie par écrit des dégâts que vous avez subi, dans les meilleurs délais. Cette déclaration permet à la commune de recenser l'ensemble des sinistres sur son territoire et d'évaluer l'ampleur de la catastrophe, Joignez, si possible, des preuves des dommages (photos, constats, etc.).

La mairie centralise les dossiers des administrés et transmet une demande officielle de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la Préfecture. Cette demande est instruite par les services de l'État, qui y joignent des éléments techniques (rapports météo, expertises, etc.).



REPAS DES AÎNÉS

Ce dimanche 22 février, s'est tenu le traditionnel **repas des aînés**. Un moment important de partage, toujours apprécié et qui permet de créer ou maintenir les liens.

Un peu de musique, quelques petites chansons et blagounettes ont fait rire l'assemblée. Merci aux "animateurs"

Après un mot de Madame le maire, **une mise à l'honneur de nos doyens présents : Marie Le Breton et Marie Dupé, qui fêtent en 2026 leurs 93 ans, Jean Duchêne et Pierre Couedic qui ont fêté leurs 88 ans en janvier dernier.**

Merci à toutes et tous de votre présence qui font de cet instant, un moment fort agréable.

Merci **Au Marché de l'Oust** pour la partie traiteur.

Merci à **Adélaïde, Anaïs et Romane**, qui par le déploiement du dispositif "Argent de poche", ont géré le service, de l'apéritif au dessert, avec professionnalisme, sourire et bienveillance.



BALADE THERMIQUE



Le mardi 03 février 2026, une balade thermique s'est déroulée sur la commune. Animée par des agents de la maison de l'habitat et de l'énergie de l'Oust à Brocéliande Communauté (OBC) et en partenariat avec la municipalité. L'objectif était de sensibiliser les participants aux **enjeux de l'isolation thermique** et leur permettre de visualiser, grâce à une

caméra thermique, les performances et les défauts d'isolation des logements situés sur le parcours. **À l'issue de la balade, un temps d'échange a été organisé** en mairie pour comprendre et analyser les éléments recueillis, les solutions à envisager pour améliorer l'isolation thermique, ainsi que les dispositifs d'aides aux travaux. La Maison de l'Habitat et de l'Énergie est un service de conseils en rénovation énergétique, maintien à domicile et visite-conseil (y compris pour les futurs acquéreurs). Gratuit pour les habitants et les professionnels de l'habitat du territoire de l'OBC

Coordonnées de contact : 02 30 07 10 34 ou renovation.habitat@oust-broceliande.bzh



DISPOSITIF ARGENT DE POCHE



À l'approche des vacances de printemps, la mairie propose à nouveau le déploiement du dispositif « argent de poche ». Destiné aux jeunes âgés de 15 à 17 ans, chaque mission d'une durée de 3 heures est rémunérée 15 €. Pour participer, contacter la mairie, les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes.

ACTUALITÉS

LA FIBRE OPTIQUE SE DÉPLOIE



La fibre arrive, à cette occasion et pour vous accompagner dans cette transition le fournisseur d'accès internet Orange sera présent les 16 et 17 mars 2026 de 10h30 à 17h30 sur le parking en face du bar Le Charleston.

L'opérateur informera sur les avantages et usages de la fibre ainsi que sur la démarche d'abonnement pour les particuliers. L'objectif est également de tester l'éligibilité fibre des habitants et leur transmettre des informations sur le raccordement (ce qu'ils doivent faire, trouver leur regard, travaux, etc..) mais aussi de répondre aux questions suite à des démarchages.

Pour les personnes qui le souhaitent, une programmation de rendez-vous avec un technicien pour le raccordement sera prévue.

Rappelons que ce déploiement ne vous engage en rien : chaque abonné reste libre de choisir l'opérateur de son choix parmi ceux disponibles sur notre territoire.

Les autres opérateurs ont également entamé les démarches commerciales en faisant du porte à porte. Ils doivent avoir, au préalable, signalé leur présence sur la commune auprès de la mairie. Assurez-vous de leur identité en vérifiant leur carte professionnelle. Merci de signaler en Mairie, tout démarchage abusif.

TAUPES : FORMEZ-VOUS AU PIÉGEAGE



Les taupes causent des dégâts aux cultures et espaces verts. La FDGDON Morbihan propose des formations pratiques pour apprendre à les piéger efficacement. Au programme : biologie de la taupe, techniques de piégeage, application sur le terrain. Public : particuliers et professionnels.

Durée : 1/2 journée. Coût : 50 € (**gratuit pour les habitants de la commune de Saint- Abraham**).

Inscriptions en mairie. Les dates et lieux dépendent du nombre de participants. Sessions au printemps et à l'automne 2026.

Renseignements : FDGDON Morbihan – 02 97 69 28 70

PROCHAINE COLLECTE DON DE SANG

La prochaine collecte de sang se tiendra à Sérent le lundi 23 mars 2026 de 15h à 19h.

Une occasion de contribuer à sauver des vies et à soutenir les soins pour tous ceux qui en ont besoin.

Pour en savoir plus, consultez le site : <https://dondesang.efs.sante.fr/>



ENVIRONNEMENT

OPÉRATION SAPIN ZÉRO DÉCHET



En ce début d'année, la communauté de communes a de nouveau organisé l'opération "Sapin zéro déchets" dont le but est de donner une seconde vie aux sapins de Noël. **1 030 sapins ont été déposés dans les points de collecte, soit 280 de plus que l'an dernier**, représentant environ 6 tonnes de végétaux. Un record !

Une fois collectés, les sapins sont transformés en paillage et compost, utilisés pour entretenir les espaces verts des communes. **À Saint-Abraham quelques sapins ont été déposés**, contribuant à cette belle dynamique collective.

NIDIFICATION DES OISEAUX ET ÉLAGAGE



A partir de la mi-mars, la saison de reproduction et de nidification des oiseaux commence. **Les collectivités, professionnels et particuliers sont invités à éviter la taille des haies et l'élagage des arbres du 15 mars au 31 août pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale de leur cycle de vie.**

TRI DES EMBALLAGES : PETITE ASTUCE !

Le tri des emballages et papier a progressé en 2024, atteignant 1 727 tonnes, soit 62 kg/hab/an. Cependant les refus par le centre de tri ont eux aussi augmenté : **29% des emballages ont été rejetés, générant un surcoût estimé à plus de 130 000 € pour OBC.**

La principale source d'erreur provient de l'usage de sacs opaques (sacs noirs) dans les bacs jaunes.

Même remplis d'emballages recyclables, ces sacs sont automatiquement classés en refus de tri.

Pour garantir un tri de qualité au centre du Rheu, qui conditionne ensuite les matières en ballots destinés aux repreneurs, **il est important de déposer les emballages en vrac, ou dans des sacs transparents si nécessaire.**



VIE DES ÉCOLES



École publique intercommunale Pablo Picasso

Téléphone de l'école : 02.97.74.87.20 - Mail : ec.0561519x@ac-rennes.fr

3 Domaine de la porte, Val d'Oust. Horaires de l'école : 09h00/12h00 et 13h30/16h30

Horaires de la garderie : 7h15/8h50 et 16h30/19h00

<https://ecole-intercommunale-picasso-val-d-oust-st-abraham.ac-rennes.fr>

L'école publique Pablo Picasso organise ses portes ouvertes.

Le **vendredi 13 mars 2026 à partir de 16h45** auront lieu les premières portes ouvertes de l'école publique intercommunale Pablo Picasso.

À cette occasion, les nouvelles familles pourront venir visiter les locaux, rencontrer l'équipe enseignante et inscrire, si elles le souhaitent, leur(s) enfant(s) pour la rentrée scolaire prochaine.

Au mois de juin, aura lieu la 2ème édition des portes ouvertes, cette-fois destinées à toutes les familles de l'école.



École Notre Dame de Lourdes

Téléphone de l'école : 02.97.74.82.17 - Mail : eco56.ndl.st-abraham@enseignement-catholique.bzh ou ecoles.contact@gmail.com

10, rue des écoles. St Abraham

Horaires de l'école : 8h35/12h00 et 13h30/16h20 Horaires de la garderie : 7h15/8h30 et 16h30/19h00

+retrouvez toute l'actualité du RPI sur ecolesrpichapellecarostabraham.over-blog

La soupe

Vu la météo, rien de tel qu'une bonne soupe maison. Les maternelles se sont donc mis au travail : éplucher les navets, couper les carottes, laver les feuilles de choux... Quel bonheur de goûter une soupe qu'on a soi-même réalisée ! Et puis servie dans une soupière à l'ancienne, c'est encore meilleur !



Découverte d'objets anciens

Les élèves de grande-section ont présenté des objets anciens aux élèves de CP.

Ils ont présenté une grosse cassette (VHS) qui servait à regarder les films et une petite cassette (audio) qui servait à écouter de la musique, des lunettes pour regarder des photos, un vieil appareil photo, un téléphone à cadran, un disque vinyle et son tourne disque.



Les GS-CP

Prochaine parution à partir du 27 mars 2026. Merci de nous transmettre vos articles ou sujets 5 jours avant l'édition en les déposant à la mairie ou par courriel à secretariat@saint-abraham.fr